

## Décision relative à la demande de retrait d'usage d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait d'usage du produit phytopharmaceutique **EMINENT***

*de la société*                      *GOWAN FRANCE*

*enregistrée sous le*        *n° 2024-1165*

*Considérant qu'en vertu de l'article 45 du règlement (CE) n°1107/2009, une autorisation peut être retirée ou modifiée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	EMINENT BAGANI ATTENTO MOGRAN TIMBAL EW RIVIOR RUITOR EW
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GOWAN FRANCE 5 Rue du Gué 77139 PUISIEUX France
Formulation	Micro-émulsion (ME)
Contenant	125 g/L - tétraconazole
Numéro d'intrant	9000741
Numéro d'AMM	9000741
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient. Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception du retrait d'usage mentionné en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:  
  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>15103225</b> Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	1 L/ha	1/an	-	sans délais de grâce	sans délais de grâce
<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					